

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à treize heures trente, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Mme Michèle FAVRE D'ANNE indique que le CCAS délibère sans condition de quorum, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, puisque lors de la séance du 3 février 2025 comprenant le même ordre du jour, le quorum n'avait pas pu être atteint.

Étaient présents : Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Muriel PERILLAT dit LEGROS, Brigitte VULLIET, Administratrices.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
MM. Michel BIBOLLET, Jean-Marc GROFF, Mmes Madeleine PALACIOS, Joëlle TIBURZIO, M. Frédéric VAILLANT, Administrateurs.

Date de convocation : 5 février 2025
Administrateurs en exercice : 11
Présents et représenté : 5

Mme Brigitte VULLIET, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/001 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2025

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque CCAS doit présenter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations 2025, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses. Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux administrateurs d'être informés du contexte économique et financier du CCAS afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir débattu des orientations budgétaires 2025

- **PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 20 février 2025

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025

ID : 074-267410249-20250212-CCAS25001A-DE

S²LOW

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE
DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE
- 4 MARS 2025 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE - 4 MARS 2025

THÔNES, le - 4 MARS 2025

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLE



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 DU CCAS

PRÉAMBULE

Jusqu'en 2016, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, il était obligatoire d'organiser un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget.

La convocation devait comporter une note explicative permettant d'éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires préalablement à ce débat et au vote du budget. Toutefois la législation ne précisait pas la forme que devait revêtir cette note de synthèse, une grande liberté était donc laissée à l'exécutif et aux services de la collectivité.

En outre, aucune délibération n'était exigée pour prendre acte du débat d'orientations budgétaires.

C'est pourquoi, l'article 107 de la loi NOTRe (loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) est venu étoffer les dispositions relatives au DOB des communes en accentuant l'information aux administrateurs sous la forme d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

A noter que l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe, concerne les CCAS puisqu'il est précisé que « les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus ».

Le ROB doit être présenté au Conseil d'Administration, avant l'examen du budget. Étape obligatoire et essentielle de la procédure budgétaire, ce rapport participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS préalablement au vote du budget primitif.

Le ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice envisagées ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, ce qui ne concerne pas le CCAS de THÔNES.

Il permet également d'instaurer une discussion sur les priorités et les évolutions de la situation financière du CCAS. Le ROB est porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget. Enfin, il est à noter que désormais le débat ne doit pas seulement avoir lieu, il doit en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le CCAS de THÔNES porte différents services :

- LA STRUTURE MULTI-ACCUEIL
- LA CRECHE FAMILIALE
- LES AIDES SOCIALES
- LES ACTIONS SOLIDAIRES

1- LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL

L'établissement d'accueil de jeunes enfants – multi-accueil, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de THÔNES - assure pendant la journée un accueil collectif, régulier, occasionnel d'enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans.

La structure multi accueil « Les P'tious » compte 40 places :

- 30 places en crèche collective : accueil régulier long supérieur ou égal à 2 jours 1/2 jusqu'à 3 jours par semaine - soit un maximum de 30 heures
- 10 places en halte-garderie : accueil régulier court inférieur ou égal à 2 jours par semaine, selon les disponibilités de la crèche
- Places d'accueil occasionnel, dites d'urgence (décret 2010-613 du 7 juin 2010)

La vocation du multi-accueil est d'aller au-delà de la simple garde de l'enfant qui se limiterait à le surveiller, le nourrir et le protéger des accidents. Il se présente comme un lieu d'éveil, d'apprentissage favorable au développement psychomoteur de l'enfant et lui permet de forger sa personnalité et sa sociabilité en passant de la vie familiale à la vie en collectivité.

Les professionnels du multi-accueil sont à l'écoute des différents besoins exprimés par les parents, les enfants. Afin de garder un service de qualité, il est nécessaire d'ajuster sans cesse l'organisation aux besoins.

- Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du multi-accueil s'élèvent au niveau des charges de personnel à 698 460 €. En 2024, une prime pour cherté de vie a été attribué à chaque agent sur condition de ressources ; l'indemnité de résidence a aussi été votée pour les agents de la commune de Thônes.

En ce qui concerne les charges à caractère général, et qui comprennent les dépenses liées aux charges locatives, à l'électricité, à l'achat des couches, aux fournitures d'activités (jeux, jouets), aux fournitures administratives, aux produits d'entretien et à l'organisation d'activités au sein et/ou en dehors de la structure. Près de 62 000 € sont consacrés aux repas fournis à la structure et produit par le service restauration de l'EHPAD. Les charges énergétiques évoluent de façon importante notamment au niveau des combustibles.

Les frais de formation du personnel constituent aussi une part non négligeable ; près de 8 280 € ont été consacrés à la professionnalisation des agents ; les agents concernés ont bénéficié de la formation de recyclage aux gestes de premiers secours, une formation relative aux violences intrafamiliales avec un focus sur les enfants co-victimes a été réalisée auprès de 15 agents et dans le cadre de la prévention des troubles musculo squelettiques, 13 agents ont pu bénéficier de la formation gestes et postures dans le milieu de la petite enfance. 2 apprenties sont également en cours de formation au sein de la structure et une professionnelle a pu bénéficier d'un accompagnement à la VAE d'éducatrice de jeunes enfants.

- Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont composées de :

- des participations familiales,
- de la prestation de service unique versée par la CAF
- de la subvention de la commune

LES PERSPECTIVES 2025

Dans le cadre du projet d'établissement, les orientations et les priorités sont mises en place :

- répondre aux besoins multiples de la population par la diversification de l'offre d'accueil,
- répondre aux besoins particuliers des familles de manière à lutter contre les exclusions,
- renforcer les liens sociaux en développant un lieu d'échange et de mixité,
- inscrire la structure dans le tissu local en identifiant et en développant les partenariats.

Différentes composantes du projet pédagogique sont mises au cœur des actions :

- l'accueil de l'enfant et de sa famille
- la relation aux familles
- la vie quotidienne
- l'organisation pédagogique et l'aménagement des espaces
- l'équipe

DEPENSES	CA 2024	BP 2025
Charges générales	114 976.00	117 000.00
Charges de personnel	698 458.00	693 000.00
Total	813 434.00	810 000.00

RECETTES	CA 2024	BP 2025
Remboursement charges personnel	14 328.00	20 000.00
Participation des familles	122 790.00	120 000.00
Subvention communale	313 000.00	280 000.00
Participation CAF	388 170.00	390 000.00
Total	838 288.00	846 260.00

2- LA CRECHE FAMILIALE

L'Espace Petite Enfance dénommé « Les P'tious » comprend en plus du Multi-accueil : la Crèche Familiale qui est agréée pour 70 places – Elle offre un accueil personnalisé au domicile des assistants maternels pour des enfants de 2 mois ½ à 4 ans. Ce service privilégie les contrats réguliers longs de 3 à 5 jours avec un minimum de 35 heures hebdomadaire

La mission des assistant(es) maternel(le)s est de garantir un accueil de qualité pour l'enfant et sa famille, de veiller à la sécurité, au développement et au bien-être de l'enfant. Ses professionnels ont un statut particulier, embauchés au sein de la municipalité et faisant partie d'un EAJE.

Au quotidien, l'assistant(e) maternel(le) se doit de favoriser l'autonomie des enfants tout en répondant à leurs besoins. Il organise ses journées à domicile en respectant le rythme de chacun, confectionne les repas en fonction de l'âge des enfants accueillis, pratique des activités et est dans l'obligation de participer aux rencontres hebdomadaires au sein de la crèche.

La crèche familiale est gérée par deux responsables. Leur fonction est de :

- assurer la mise en œuvre du projet d'accueil et de tous les protocoles et règlements. Gestion administrative et financière de la structure (dossier, plannings, budget, matériel, ...)
- animer des temps de rencontres hebdomadaires des assistants maternels et des enfants
- faire des visites à domicile chez les assistants maternels pour les accompagner individuellement dans leurs missions et apprendre à mieux connaître chaque enfant accueilli
- organiser et suivre de la formation du personnel
- mutualiser des temps avec le Multi-accueil en partageant les locaux, des animations et des journées de formation
- instaurer du lien avec les partenaires officiels (CAF, PMI ...) et extérieurs (RPE, CCVT, Espace Familiales, EAJE du canton et du grand Annecy.) pour se faire connaître et reconnaître.

La structure compte aujourd'hui 9 assistantes maternelles. Le recrutement de nouvelles professionnelles reste un enjeu pour 2025, afin de maintenir le service proposé.

LES PERSPECTIVES 2025

DEPENSES	CA 2024	BP 2025
Charges générales	20 263.00	20 000.00
Charges de personnel	632 260.00	642 815.00
Total	652 523.00	659 300.00

RECETTES	CA 2024	BP 2025
Participation des familles	121 800.00	121 800.00
Subvention communale	190 000.00	190 000.00
Subvention CAF	347 500.00	347 500.00
Total	659 300.00	659 300.00

3- LE PÔLE SOCIAL

Le CCAS joue un rôle d'accompagnement, d'écoute, d'information, d'orientation, de soutien et d'aide aux personnes isolées. Au CCAS, les personnes seules sans enfant peuvent trouver un soutien pour toutes les démarches concernant : le logement, le budget, la santé, l'aide sociale légale, l'aide sociale facultative, le repas des séniors. Le public accueilli est, selon la demande, soit orienté vers les structures appropriées aux besoins, soit accompagné selon les difficultés.

LES PERSPECTIVES 2025**LES AIDES A DESTINATION DES PERSONNES EN DIFFICULTES**

Le pôle sera très certainement sollicité pour subvenir aux besoins de certaines familles touchées par l'inflation. Un montant de **3 500 €** sera proposé au budget 2025.

LES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le CCAS souhaite reconduire le montant des subventions versées à quelques associations et notamment l'association du secours populaire, pour la prise en charge des frais de location de l'Espace Cœur des Vallées pour un montant total 4 520 € et la subvention versée à la MAM pour 1 980.00 €.

DEPENSES	CA 2024	BP 2025
Aides, secours	2 473.00	3 500.00
Subventions associations	6 420.00	6 564.00
Total		10 064.00

LES SENIORS

Le repas des Séniors reste, chaque année, un véritable succès avec de plus en plus de participants. Un montant de 13 000 € sera proposé en 2025.

Rappel du coût en 2024 : 13 000 €

Repas : 11 580.00 €

Fleurs : 50,00 €

Boissons : 1 460.80 €

Animation : 180,00 €

LA SEMAINE BLEUE

Cette action nationale rencontre un fort engouement. Le coût pour le CCAS concerne la prise en charge de la communication pour 500 €

OCTOBRE ROSE

Il sera reconduit la vente de fleurs sur le marché. Il est souhaité que les actions prises en charge par la commission embellissement se poursuivent en ajoutant la décoration sur 1 ou 2 ronds-points en plus (boulangerie des Aravis qui marque l'entrée de ville et le rond-point de l'Auberge Fleurie).

Pour l'ensemble de ces manifestations, il faudra prévoir un budget de 300 € au titre des frais de réception.

LES ACTIONS EN DIRECTION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - NOËL SOLIDAIRE

Un montant sera inscrit au titre de l'économie sociale et solidaire pour permettre l'organisation de la troisième édition du Noël solidaire. Un effort sera porté aussi sur l'organisation de la Semaine bleue, destinée aux personnes âgées et l'organisation d'octobre Rose.

Rappel du coût en 2024 : 3 250.00 €

Par ailleurs, le CCAS de Thônes en partenariat avec l'association API CURIEUSE 74 a répondu à l'appel à manifestation 2025 lancée par la conférence des financeurs ayant pour thème : Prévention de la perte d'autonomie des Seniors

3 thèmes sont proposés pour les personnes de 60 ans et plus : A domicile / EHPAD / Aide aux aidants

La Résidence API a proposé au CCAS d'être porteur du projet sur le thème n°1 et n°3 pour tous les seniors à domicile du territoire (Résidence INCLUDE).

Le thème n°2 : « EHPAD » sera laissé à la structure d'accueil « Le chant du Fier »

La fondation DECATHLON sera co-financeur du projet.

En étant porteur de cette manifestation, le CCAS se verra attribué la subvention accordée et aura la charge de régler les différents intervenants.

Le dossier a été déposé au conseil départemental le 24 décembre pour étude. Une réponse de validation (ou non) sera apportée à compter du 20 février 2025. Si acceptation, les projets ont jusque au 31 mai 2026 pour être réalisés, date butoir de retour des rapports d'activité.

Le coût financier pour le CCAS est le « prêt » de l'ECV pour la manifestation finale qui se tiendra lors de la semaine bleue en octobre 2025.

4- BUDGET GENERAL

La commune, comme les autres collectivités territoriales, doit composer avec le contexte budgétaire national contraint : baisse des dotations de l'Etat, fonds de péréquation en hausse entre collectivités, augmentation structurelle des dépenses.

Malgré ces contraintes, la commune souhaite conforter son soutien au C.C.A.S. en maintenant le niveau de subvention attribuée l'année précédente pour un montant total de **525 000 €**.